

L'ARRÊT DU PROGRAMME F-35 CONTRIBUE À UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ESPACE AÉRIEN

Groupe socialiste aux Chambres fédérales
Concept de protection de l'espace aérien
21 novembre 2025



Contenu

| | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. | Arrêter immédiatement l'acquisition du F-35A | 3 |
| 2. | Le chaos des compétences, principal obstacle à la protection de l'espace aérien | 3 |
| 3. | Défense sol-air locale contre les essaims de drones et les missiles bon marché | 5 |
| 4. | Une force aérienne européenne adaptée pour la police et la défense aérienne | 6 |
| 5. | Renforcement de la coopération avec les pays voisins | 7 |
| 6. | Se concentrer sur les menaces probables plutôt que sur un armement axé sur les capacités | 8 |
| 7. | Conclusions | 9 |

1. ARRÊTER IMMÉDIATEMENT L'ACQUISITION DU F-35A

Plus vite l'acquisition du F-35 sera stoppée, plus vite l'espace aérien suisse pourra être efficacement protégé. À chaque nouvelle étape, le fiasco constant autour du F-35 montre de plus en plus clairement que la décision d'acheter cet avion était une erreur. Il n'y a pas de prix fixe, ni pour son acquisition ni pour son exploitation. Au contraire, le F-35 s'avère être un puits sans fond. Il affame financièrement « l'armée résiduelle » et entrave les mesures urgentes d'une politique de sécurité globale. Il rend la Suisse vulnérable au chantage technologique et politique des États-Unis, devenus imprévisibles. Bon nombre des capacités supposées du F-35 n'existent que sur le papier. Lockheed Martin a promis à plusieurs reprises de remédier rapidement aux défauts les plus graves, mais n'a jamais respecté ses délais et ses budgets. Selon les dernières informations, les défauts graves ne seront pas corrigés avant 2030. La Suisse ne recevrait que des versions allégées entre 2027 et 2030 et devrait payer plus tard les corrections de défauts prévues, étiquetées comme « mises à jour ». Les F-35 restent régulièrement immobilisés pendant des mois dans les dépôts, leur disponibilité aux États-Unis est inférieure à 50 %. En 2020, lors de la votation, le Conseil fédéral a promis un avion de combat pour la police aérienne et la défense aérienne. Or, le F-35, lent et lourd, n'est pas adapté à cette tâche. En effet, pour la police aérienne en dessous du seuil de guerre, la fonction furtive est interdite et doit être supprimée à l'aide de lentilles à gradient d'indice (lentilles de Lüneburg). L'infrastructure nécessaire pour acheminer efficacement le flux de données du F-35 vers le sol et de là vers les acteurs concernés fait défaut. Les capacités centrales du F-35 ne peuvent donc pas être exploitées. En tant que bombardier furtif, il est optimisé pour des attaques-surprises loin de son propre territoire. Cela n'a aucun sens pour la Suisse. Derrière cela se cache l'image d'une Suisse qui continue de se défendre seule et courageusement, même si l'OTAN est en train de se désintégrer. Un tel scénario n'est pas plausible. Il ne fonctionnerait pas non plus, car, dans une telle situation, les pistes de décollage suisses du F-35 auraient été détruites depuis longtemps. La décision en faveur du F-35 n'a été prise que parce que la procédure de sélection a été manipulée et que l'attribution des points était au mieux discutable. Il faut faire toute la lumière sur cette affaire afin d'éviter un deuxième scandale Mirage. Mieux vaut une fin horrible qu'une horreur sans fin. Plus vite la décision de renoncer au F-35 sera prise, plus tôt les moyens politiques, institutionnels et financiers dont la Suisse a urgemment besoin pour protéger efficacement son espace aérien seront libérés.

2. LE CHAOS DES COMPÉTENCES, PRINCIPAL OBSTACLE À LA PROTECTION DE L'ESPACE AÉRIEN

Le principal obstacle à la protection de l'espace aérien est le chaos en matière de compétences. Sans adaptations politiques, législatives et procédurales, l'espace aérien suisse ne peut être protégé efficacement. Comme l'a expliqué en détail le Conseil fédéral dans son rapport sur les drones du 2 mars 2022, en dessous du seuil de guerre, il est particulièrement difficile de savoir si l'armée ou la police (c'est-à-dire les cantons), l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ou l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) sont responsables de la protection de l'espace aérien et qui est chargé de la coordination de cette tâche. C'est

d'autant plus préoccupant que la technologie évolue à un rythme effréné et que ses coûts chutent malgré une efficacité exponentielle (« *high tech – low costs* »). En effet, cela rend l'utilisation de drones et de missiles balistiques simples accessible même à des acteurs non étatiques. Cela renforce la nécessité d'un échange et d'une coopération internationaux en matière de reconnaissance et de défense, ce qui exige également de clarifier au préalable les compétences au niveau national. Il est également essentiel de noter qu'il ne s'agit pas seulement de protéger les installations militaires, mais d'assurer une protection complète, y compris des cibles civiles.

Au lieu d'agir enfin, le Conseil fédéral reste silencieux sur tous ces défis non résolus dans son deuxième rapport sur les drones du 26 septembre 2025. Il se contente de parler exclusivement de défense et de guerre. C'est aberrant, car l'espace aérien suisse n'est pas seulement menacé lorsque le Parlement déclare la guerre et ordonne le service actif de l'armée. Comme tous les autres pays européens, la Suisse se trouve dans une situation hybride caractérisée par des campagnes de désinformation, des cyberattaques, des sabotages et des menaces provenant de l'espace aérien. Dans cette situation, seules les autorités civiles sont compétentes. L'armée n'intervient que si les autorités civiles demandent au préalable son assistance au Conseil fédéral et que celle-ci est accordée. Il est donc d'autant plus important de clarifier au préalable la question de la répartition des compétences. Le chaos menace tant que la police, l'OFCOM et l'OFAC (y compris Skyguide) ne se sont pas mis d'accord sur qui intervient en cas de violation de l'espace aérien suisse et comment.

La première étape, qui est aussi la plus importante, consiste donc à réglementer au niveau législatif les compétences en cas de violation de l'espace aérien dans une situation normale ou hybride. Il convient notamment d'examiner la création d'un centre de coordination de la défense dans lequel tous les acteurs concernés de la Confédération et des cantons seraient représentés. Lorsque des drones ou d'autres engins volants apparaissent, il faut déterminer dès le premier instant qui les intercepte et comment. Cela n'est pas anodin d'un point de vue technique. Les signaux parasites peuvent perturber l'utilisation civile d'Internet et du GPS. Les conditions dans lesquelles les engins volants ennemis peuvent être abattus et la manière de procéder ne sont pas non plus claires, ce qui a une incidence sur la question des compétences. Afin de mettre fin au chaos en matière de compétences dans le domaine de la défense contre les drones, les polices cantonales et la police fédérale, l'armée et les offices compétents, tels que l'OFAC et l'OFCOM (y compris Skyguide), doivent être mieux coordonnés, par exemple en les regroupant dans un centre de défense contre les drones. Ce centre serait chargé de centraliser les informations provenant de la Confédération et des cantons et de coordonner les mesures.

La station électrique connue sous le nom d'*« étoile de Laufenburg »*, qui alimente le réseau électrique européen dans la partie inférieure du Fricktal, pourrait être une cible potentielle pour une guerre hybride ou des terroristes. Pour attaquer cette infrastructure critique ou d'autres, il n'est pas nécessaire d'avancer jusqu'au Rhin avec des troupes blindées ou d'utiliser des missiles balistiques eurostratégiques pouvant frapper à des milliers de kilomètres. Il suffit plutôt d'un essaim de drones ou de missiles bon marché, comme ceux utilisés par la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, par l'Azerbaïdjan dans sa guerre

d'agression contre l'Arménie en 2020 ou, depuis des années, par le Hamas et les Houthis contre Israël. La protection contre ces moyens d'attaque aussi peu coûteux qu'efficaces (« *high tech – low costs* »), qui sont également accessibles à des acteurs non étatiques, est une priorité absolue, au même titre que la police aérienne quotidienne. Le concept Air2030, axé sur les cas de guerre et les armes lourdes les plus avancées sur le plan technologique, fixe de mauvaises priorités. Il manque pour cela des scénarios plausibles et, notamment dans le cadre d'une défense nationale prétendument « autonome », des moyens de protection efficaces.

3. DÉFENSE SOL-AIR LOCALE CONTRE LES ESSAIMS DE DRONES ET LES MISSILES BON MARCHÉ

Une fois les lacunes réglementaires comblées et les questions de compétence clarifiées, il s'agira, d'un point de vue technologique, de trouver les concepts et les moyens d'intervention les plus efficaces pour protéger l'espace aérien suisse contre les essaims de drones et les missiles bon marché. Les moyens électroniques ont l'avantage de pouvoir paralyser simultanément des essaims entiers (« *catch-all* ») dès lors que ceux-ci empruntent le même canal. Ils perturbent les signaux GPS et donc l'orientation, interrompent la connexion radar ou prennent eux-mêmes le contrôle. Cependant, ces systèmes sont inefficaces contre les moyens d'attaque à recherche autonome de cibles et peuvent entraîner des dommages collatéraux importants dans le cadre de l'utilisation civile quotidienne des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Il faut donc également disposer d'instruments capables de neutraliser chaque drone ou missile bon marché (« cibles ponctuelles ») qui s'approche. Cela nécessite un système de détection sophistiqué, capable de fonctionner de manière décentralisée sur une grande superficie et dans l'ombre radar des montagnes et des collines. Une interception ponctuelle nécessite beaucoup de personnel et s'effectue toujours à l'aide de salves de projectiles (mitrailleuses ou canons de 20 mm) et de missiles guidés tirés à l'épaule (comme les Stinger). Des armes laser sont en cours de développement. Elles ont l'avantage de minimiser les dommages collatéraux, mais leur consommation d'énergie est très élevée.

À cela s'ajoute le fait que les drones peuvent rapidement esquiver les tirs. C'est pourquoi la défense doit également être mobile, que ce soit grâce à des systèmes de défense sol-air rapidement déplaçables ou à des moyens de défense aériens, tels que des drones tueurs ou des avions de combat. Les avions de combat légers ont un avantage contre les drones volant à basse altitude et à faible vitesse.

Les avions de combat F-35 et les systèmes de défense Patriot sont des moyens de défense inadaptés et trop coûteux. Avec une portée de 50 km et sans reconnaissance à longue portée, les Patriots sont peu efficaces contre les missiles balistiques eurostratégiques. Au mieux, ils offrent une protection contre des missiles isolés qui ont échappé à la défense de l'OTAN. Cela est certes important, mais n'offre pas une protection suffisante. Les Patriot sont typiques d'un concept de « défense nationale autonome contre des États voisins en délinquance », pour lequel il n'existe aucun scénario plausible. Un tir coûte environ 2 millions de

francs, ce qui représente un rapport coût-efficacité grotesque contre des cibles probables, telles que des drones ou des missiles bon marché. De plus, le fonctionnement des systèmes Patriot est très complexe et ne convient donc pas à une milice. Le risque d'abattre ses propres avions est élevé.

4. UNE FORCE AÉRIENNE EUROPÉENNE ADAPTÉE POUR LA POLICE ET LA DÉFENSE AÉRIENNE

La Suisse possède l'un des espaces aériens les plus denses d'Europe. Il arrive régulièrement que des avions s'écartent de leur trajectoire prévue ou désactivent leur transpondeur afin d'économiser des frais. Chaque année, les forces aériennes interviennent plus de 300 fois pour maintenir l'ordre dans l'espace aérien. Une infime partie de ces interventions concerne des « missions chaudes » dangereuses (environ dix par an). Les poursuites supersoniques sont encore plus rares (une à deux par an).

La police aérienne ne peut être assurée qu'avec des avions de combat, car les systèmes de défense sol-air peuvent seulement abattre d'autres objets volants, mais ne peut pas les accompagner, ce qui est l'objectif de la plupart des missions de police aérienne. Dans les scénarios robustes de défense aérienne, la défense sol-air est généralement plus efficace que les avions de combat. Les avions de combat haute performance restent néanmoins indispensables pour la défense air-air, ainsi que pour les missions robustes de police aérienne ; les « missions chaudes » (isolées) peuvent être effectuées uniquement avec des avions de combat supersoniques.

Contre les objets volants lents (drones, avions de sport, etc.) qui doivent être escortés ou qui ont échappé à la défense terrestre, un avion de combat léger, agile et armé est plus économique et plus efficace qu'un avion à réaction haute performance. Un avion de combat léger est également avantageux pour la formation des pilotes de chasse au niveau 4, le plus élevé. Cette formation peut avoir lieu en Suisse ou auprès d'armées de l'air amies à l'étranger. Des solutions coopératives, c'est-à-dire l'offre ou l'achat transfrontalier de prestations de formation, peuvent permettre de réduire les coûts.

Nombre total d'avions de combat dans les forces aériennes européennes, 2024

Source: Military Balance 2025

| | | | | | |
|-------------|-----|--------------------|----|------------|---|
| Turquie | 293 | Norvège | 49 | Albanie | 0 |
| France | 238 | Suisse | 48 | Estonie | 0 |
| Grèce | 230 | Pays-Bas | 40 | Irlande | 0 |
| Allemagne | 226 | République tchèque | 38 | Islande | 0 |
| Royaume-Uni | 210 | Portugal | 36 | Lettonie | 0 |
| Italie | 195 | Bulgarie | 26 | Lituanie | 0 |
| Espagne | 171 | Serbie | 14 | Luxembourg | 0 |
| Suède | 99 | Hongrie | 14 | Malte | 0 |
| Pologne | 74 | Autriche | 13 | Macédoine | 0 |
| Finlande | 62 | Slovaquie | 10 | Monténégro | 0 |
| Roumanie | 53 | Croatie | 7 | Slovénie | 0 |
| Belgique | 50 | Bosnie-Herzégovine | 7 | Chypre | 0 |
| Danemark | 49 | | | Kosovo | 0 |

Un coup d'œil aux solutions adoptées en Europe montre que, compte tenu de sa situation géographique privilégiée et de sa taille modeste, la Suisse, à l'instar de l'Autriche, de la République tchèque ou de la Hongrie, est efficacement et suffisamment équipée avec une escadrille d'avions de combat européens à haute performance combinée à une escadrille d'avions de combat légers, à condition qu'elle renforce massivement sa défense sol-air comme indiqué. L'Autriche combinera bientôt 13 avions de combat Eurofighter avec 12 avions de combat légers, mais lourdement armés (subsoniques) de type Leonardo M-346-FA, la République tchèque 14 Gripen C/D avec 16 avions de combat légers de type L-159 ALCA et la Hongrie 14 Gripen C/D avec 8 turbopropulseurs comme avions d'entraînement. La Pologne, qui est géographiquement beaucoup plus exposée et presque huit fois plus grande que la Suisse, combine 14 avions de combat MiG-29 de l'époque soviétique et 48 avions de combat américains F-16 avec 12 avions de combat légers supersoniques FA-50 provenant de Corée du Sud.

Pour la Suisse, *Military Balance* 2025 répertorie, outre les 30 F/A-18 C/D Hornet, 18 F-5 Tiger qui seront bientôt retirés du service. Conformément au programme d'armement 2017, les 30 F/A-18 sont actuellement modernisés pour un montant de 450 millions de francs. Cela comprend de nouveaux systèmes avioniques, d'autres mises à jour ainsi qu'une tranche supplémentaire d'environ 75 missiles guidés radar Amraam AIM-120C-7, qui coûte à elle seule 180 millions de dollars américains. Une partie du paquet comprend un programme structurel visant à prolonger la durée de vie des F/A-18 de 5000 à 6000 heures de vol. Étonnamment, la moitié de la flotte de F/A-18, soit 15 avions, a même pu être recertifiée pour 6000 heures de vol sans programme structurel, pour un coût inférieur à 120 millions de francs. Les prolongations supplémentaires de la durée d'utilisation qui pourraient s'avérer nécessaires devraient donc être réalisables à un coût raisonnable. La Suisse pourrait ainsi disposer d'un nombre suffisant d'avions de combat hautement performants jusqu'au milieu des années 2030, même sans F-35. Les 6000 heures de vol certifiées seront en outre moins rapidement épuisées si la Suisse ménage ses F/A-18 et acquiert, à l'instar de l'Autriche, une escadrille d'avions de combat légers, par exemple des Leonardo M-346FA, pour la formation des pilotes, les missions simples de police aérienne et la lutte contre les drones. La Suisse pourrait ainsi procéder sans pression à une nouvelle évaluation d'un avion de combat de remplacement. Seuls des modèles européens entrent en ligne de compte.

5. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS VOISINS

Le 31 août 2025, l'expert suisse en stratégie Mauro Mantovani a proposé dans les médias dominicaux que la Suisse confie la défense de son espace aérien à la France, à l'instar des États baltes ou de la Slovénie, qui ont également renoncé à leurs propres avions de combat et laissent des alliés patrouiller leur espace aérien, qui le défendraient également en cas d'urgence. La Belgique et les Pays-Bas ont conclu un accord similaire.

Depuis 2004, la Suisse dispose d'un accord de police aérienne étendu avec la France, qui inclut la poursuite en dehors de son propre espace aérien. Cet accord pourrait être élargi. Il serait également envisageable de fusionner les forces aériennes suisses avec celles de

l'Autriche afin de protéger conjointement l'espace aérien. Cela permettrait de réaliser des économies importantes et de mettre l'accent sur les aspects cruciaux liés à la sécurité. La Suisse pourrait ainsi former ses pilotes de chasse au niveau supérieur 4 sur le Leonardo M-346FA autrichien et, en contrepartie, offrir à l'Autriche des capacités de défense avec les F/A-18.

L'approfondissement de la coopération avec les quatre pays voisins serait également particulièrement important dans le domaine de la reconnaissance aérienne. Sans détection et alerte précoce, il est pratiquement impossible de protéger l'espace aérien. De tels modèles de coopération nécessitent un large débat politique et des contacts rapides avec les pays voisins.

Il faut saluer le fait que la Suisse renonce pour l'instant aux systèmes Patriot. Ceux-ci sont beaucoup plus urgents en Ukraine et sur le flanc est de l'OTAN qu'en Suisse.

6. SE CONCENTRER SUR LES MENACES PROBABLES PLUTÔT QUE SUR UN ARMEMENT AXÉ SUR LES CAPACITÉS

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et ses actions hybrides contre les États européens membres de l'OTAN ont démontré que l'ordre de sécurité européen fondé sur des règles, comme défini dans la Charte de Paris de 1990 et le document de l'OSCE de Vienne de 1999, est révolu. Les actions hostiles en dessous du seuil de la guerre sont une réalité quotidienne.

Il reste toutefois hautement improbable qu'à long terme, un ennemi moderne et bien équipé déploie des troupes terrestres à la frontière suisse. La doctrine de défense suisse, qui repose sur l'hypothèse d'un agresseur disposant d'un niveau technologique moyen que la Suisse devrait repousser de ses frontières après l'effondrement de l'OTAN à l'aide de moyens de défense nationale autonomes, est totalement irréaliste. À long terme, la Russie est le seul agresseur envisageable. Cependant, malgré l'énorme mobilisation de ressources pendant trois ans et demi de guerre en Ukraine, la Russie n'a guère progressé. Il est hautement improbable que la Russie se retrouve soudainement au bord du Rhin après une attaque ouverte contre l'OTAN. Le produit national brut de la Russie est nettement inférieur à celui de l'Italie. Les dépenses militaires représentent certes une charge énorme pour le peuple russe. Mais celles des seuls pays européens membres de l'OTAN étaient trois fois plus élevées en 2024. Comme la Suisse est entourée de pays membres de l'OTAN, elle est aujourd'hui paradoxalement encore plus à l'abri d'une attaque russe avec des moyens conventionnels qu'avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, en raison de l'augmentation des dépenses de défense des pays européens membres de l'OTAN.

Néanmoins, le risque reste très élevé que la Russie poursuive et intensifie considérablement sa guerre hybride actuelle dès que ses forces ne seront plus engagées en Ukraine. La Suisse n'est pas non plus à l'abri d'attaques hybrides russes en dessous du seuil de la guerre. La Suisse a besoin d'adaptations juridiques, de mesures institutionnelles et, en principe, de moyens financiers raisonnables pour se protéger contre la désinformation, les cyberattaques, l'espionnage, le sabotage et les menaces pesant sur notre espace aérien. Une

utilisation efficace et efficiente des ressources nécessite de se préparer à des scénarios probables et plausibles. Il peut s'agir d'attaques menées à l'aide d'essaims de drones et de missiles bon marché, qui pourraient également être perpétrées par des acteurs non étatiques.

Le DDPS s'oppose de toutes ses forces à une orientation vers des scénarios probables et plausibles. Il insiste sur une prévention en matière de sécurité dite « axée sur les capacités ». Il ne s'agit bien sûr que d'une excuse fallacieuse pour ne pas avoir à modifier des structures obsolètes. En s'orientant uniquement sur les capacités, pas besoin de se soucier de la Russie. Au contraire, cela permet de se concentrer sur le potentiel de l'Allemagne, de la France ou du Royaume-Uni. L'hypothèse selon laquelle la Suisse doit être en mesure de repousser une attaque de l'un de ces trois pays était peut-être valable pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, mais elle est aujourd'hui absurde. Notamment parce que la Suisse n'aurait aucune chance de repousser une attaque totale de l'un de ces pays pendant plus de quelques jours.

La Suisse serait bien avisée de concentrer ses efforts d'adaptation réglementaire et ses ressources financières et humaines là où les menaces sont concrètes et probables. Avant toute chose, il convient de clarifier les questions politiques, juridiques et institutionnelles, y compris le rôle que la Suisse doit jouer en Europe. Tant que ces questions resteront sans réponse, le risque est grand que des moyens financiers et matériels supplémentaires ne renforcent pas notre sécurité, mais la compromettent. En effet, le réarmement actuellement en cours ne peut être financé que par des coupes dans les dépenses indispensables à la sécurité civile. Et ce n'est pas la protection de la population qui est prioritaire, mais une protection abstraite du territoire, basée sur des structures obsolètes au sein du DDPS et de l'armée.

La sécurité est toujours globale et indivisible : la sécurité intérieure et la sécurité extérieure ne peuvent être garanties indépendamment l'une de l'autre. Et si, comme c'est le cas aujourd'hui, la sécurité militaire est privilégiée au détriment de la sécurité civile, il en résulte au final une sécurité moindre. La coopération internationale ainsi que les autorités et les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) ne doivent pas être sacrifiées au profit de projets malavisés, tels que le F-35 ou le Patriot. Cela compromet notre sécurité.

7. CONCLUSIONS

1. La sécurité de notre espace aérien est particulièrement menacée dans les situations normales et hybrides. C'est là que se trouvent les plus grandes lacunes en matière de sécurité.
2. La protection de l'espace aérien dans des situations normales et hybrides ne peut être garantie que par des adaptations politiques, législatives et institutionnelles globales.
3. L'arrêt immédiat des dangereux F-35A et des Patriot, dont l'utilité reste à prouver, libérerait plus de 6 milliards de francs. Cela suffirait pour renforcer considérablement la sécurité de la Suisse sans augmentation de budget.

-
4. Des investissements rapides et supplémentaires sont notamment nécessaires dans la détection, la défense électronique et la lutte contre les cibles ponctuelles, telles que les essaims de drones et les missiles bon marché. Un milliard de francs peut permettre de faire beaucoup dans ce domaine.
 5. Si nécessaire, la durée de vie du F/A-18 C/D doit être prolongée au-delà de 6000 heures. Un programme de rénovation structurelle correspondant peut être financé pour environ 100 millions de francs.
 6. Afin de ménager davantage les F/A-18, la formation des pilotes et de lutter contre les drones et autres missiles volant à basse altitude et à faible vitesse, il faut, selon le modèle autrichien, une escadrille d'environ 12 jets légers, par exemple, 12 M346FA Leonardo. L'Autriche a déboursé environ 1 milliard de francs pour cela.
 7. Avec 30 F/A-18 disponibles jusqu'au milieu des années 2030 et une escadrille d'avions de combat légers, nous disposons de suffisamment de temps pour mener à bien une procédure d'acquisition d'avions de combat européens hautement performants. Une escadrille d'avions de combat (environ 12) pouvant succéder aux F/A-18 coûte environ 2 milliards de francs.
 8. Des discussions doivent être engagées avec les pays voisins (en premier lieu l'Autriche et/ou la France) sur la protection commune de l'espace aérien. La capacité de reconnaissance et d'alerte précoce dans l'espace aérien doit être considérablement renforcée avec tous les pays voisins.
 9. Il reste environ 2 milliards de francs qui peuvent être utilisés pour des mesures supplémentaires contre la désinformation, les cyberattaques, le sabotage, la protection de la population par les AOSS et surtout pour soutenir l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie, ainsi que pour la coopération internationale dans les pays du Sud. Cela renforce considérablement la sécurité de la Suisse, bien plus qu'une course aveugle à l'armement.